

[https://farid.ps/articles/israel\\_and\\_theDoctrine\\_of\\_divine\\_right/fr.html](https://farid.ps/articles/israel_and_theDoctrine_of_divine_right/fr.html)

# Israël et la doctrine du droit divin : Quand la survie exige la résistance

« Ceux qui rendent la révolution pacifique impossible rendront la révolution violente inévitable. »  
- John F. Kennedy

## Introduction : Quand la loi ne protège plus

Le droit international est né pour limiter le pouvoir – protéger les vulnérables et contenir les puissants. Mais dans le cas d'Israël et de la Palestine, cette promesse s'est effondrée. Aujourd'hui, la loi sert de **bouclier à l'occupant** et de **cage aux occupés**.

On dit aux Palestiniens que la résistance – pacifique ou armée – est illégitime. Ils sont condamnés, qu'ils défilent sans armes ou qu'ils résistent par la force. Pendant ce temps, Israël viole le droit international en toute impunité, soutenu par de puissants alliés et drapé dans des récits de sécurité et de traumatisme historique.

Cet essai soutient que les **peuples**, tout comme les États, possèdent un **droit inhérent à se défendre contre l'anéantissement**. De même que l'article 51 de la Charte des Nations Unies affirme le droit d'une nation à l'autodéfense, il faut également reconnaître aux **apartheid et opprimés** le droit de résister. Lorsque la protestation pacifique est écrasée et que la loi est appliquée de manière sélective, la résistance devient non seulement justifiée – mais essentielle à la survie.

## L'impunité juridique d'Israël et l'effondrement des normes internationales

Depuis des décennies, Israël viole les principes fondamentaux du droit international sans conséquence. La **Cour internationale de justice (CIJ)** a jugé son occupation des territoires palestiniens illégale. Ses activités de colonisation continues violent la **quatrième Convention de Genève**. Son blocus de Gaza – qualifié par **Amnesty International** de punition collective – a créé une crise humanitaire.

Malgré ces constats, **aucune conséquence réelle** n'a suivi :

- **Aucune sanction**, même après l'avis consultatif de la CIJ en 2024 appelant à réexaminer les relations avec Israël.
- **Aucun mandat d'arrêt de la CPI** lié à la Grande Marche du Retour, malgré des preuves claires de crimes de guerre.
- **Aucune application** des décisions internationales par les grandes puissances.

Le droit international ne fonctionne que s'il est appliqué **universellement**. Lorsqu'il punit les faibles et protège les forts, il perd sa légitimité. On dit aux Palestiniens de respecter la loi – mais la loi ne les protège plus.

## La Grande Marche du Retour : Quand la protestation pacifique est accueillie par des tirs

En 2018, des dizaines de milliers de Palestiniens à Gaza ont rejoint la **Grande Marche du Retour** – une série de manifestations pacifiques réclamant le droit de retourner dans leurs foyers ancestraux et la fin du blocus. La réponse d'Israël n'a pas été le dialogue, mais des tirs de snipers.

Fin 2019 :

- **214 Palestiniens ont été tués**, dont **46 enfants**,
- Plus de **36 000 blessés**, beaucoup mutilés de façon permanente,
- **156 membres amputés**,
- **27 paralysés** en raison de blessures à la colonne vertébrale.

La **Commission d'enquête de l'ONU** a constaté que la plupart des personnes visées ne représentaient **aucune menace imminente**, et que la conduite d'Israël constituait probablement **des crimes de guerre**.

Et pourtant – pas de sanctions. Pas d'arrestations. Pas de procès. Le monde a détourné le regard.

Si la protestation pacifique est accueillie par des balles, quel système moral ou juridique peut exiger la non-violence ? Face à cela, **la résistance n'est pas de l'extrémisme** – c'est le dernier recours des abandonnés.

## La doctrine du droit divin et le retour de l'immunité souveraine

La justification d'Israël pour une souveraineté juive exclusive sur la Palestine historique repose souvent non seulement sur le droit moderne, mais aussi sur une **promesse biblique** – que Dieu a donné cette terre au peuple juif. Cette revendication théologique, largement soutenue par les évangéliques américains, alimente à la fois la politique et l'impunité. Des versets comme « *Je bénirai ceux qui te béniront* » (Genèse 12:3) sont utilisés pour sanctifier la violence étatique.

Cela fait écho à la **doctrine du droit divin**, autrefois invoquée par les rois pour justifier un pouvoir absolu :

- Le droit de taxer arbitrairement,
- Le **ius primae noctis** (le droit d'un souverain à violer),
- Le pouvoir de déclarer quelqu'un **hors-la-loi**, le privant de toute protection juridique.

Dans ce système, le roi *était* la loi – et ceux qui résistaient n'étaient **pas des citoyens**, mais des criminels. Aujourd'hui, les Palestiniens font face à une réalité similaire. Israël agit comme un souverain au-dessus de la loi. Les Palestiniens, criminalisés même pour une résistance symbolique, sont traités comme des **hors-la-loi** – une population contre laquelle **toute force est permise**.

## Ce n'est pas de l'antisémitisme – c'est un rejet de l'entitement sioniste

Mais **ce n'est pas le judaïsme**. Le judaïsme enseigne la justice, pas la conquête. Les prophètes exigent la compassion, pas la domination :

« Je suis l'Éternel ; je t'ai appelé dans la justice... Je te donnerai comme une alliance pour le peuple, une lumière pour les nations. »  
- Ésaïe 42:6

La véritable éthique juive exige l'humilité, la justice et l'empathie pour les opprimés. La transformation par le sionisme de l'« élection » en **entitlement** n'est pas une extension du judaïsme – c'est une **trahison** de celui-ci.

## Ascendance génétique et la loi du retour : Une contradiction théologique moderne

La **loi du retour (1950)** d'Israël accorde à tout Juif – défini comme toute personne ayant un grand-parent juif ou un converti – le droit d'immigrer et d'obtenir la citoyenneté, qu'eux-mêmes ou leurs ancêtres aient jamais vécu sur cette terre. En revanche, les Palestiniens expulsés en 1948 et 1967 – dont beaucoup peuvent retracer leur ascendance en Palestine sur des millénaires – sont **interdits de retour**.

Cette politique est présentée comme une réponse à la persécution juive. Mais ses connotations théologiques reflètent la pensée du **droit divin** : certaines personnes ont *droit* à la terre en raison de leur identité religieuse ; d'autres, même ceux nés sur place, ne l'ont pas.

La recherche génétique contredit cette revendication. Les **chrétiens palestiniens** et de nombreux **musulmans palestiniens** ont été identifiés, par des études génomiques, comme **descendants directs des populations levantines anciennes**, y compris les Cananéens et les premiers Israélites. Leur lien avec la terre est **plus profond, continu et ancré dans le lieu**.

Ainsi, la loi du retour n'est pas seulement discriminatoire – elle est historiquement rétrograde. Elle accorde des priviléges à ceux qui ont des **revendications théologiques ou diasporiques**, tout en refusant le retour à ceux qui ont une **continuité ancestrale**.

## La résistance comme un droit : Survie et autodétermination

L'**article 51 de la Charte des Nations Unies** affirme que toutes les nations ont un **droit inhérent à l'autodéfense**. Mais qu'en est-il des peuples sans État ? Qu'en est-il d'une population assiégée ?

Les Palestiniens ne constituent pas une menace militaire. Ils sont un **peuple sans État** confronté à :

- L'occupation militaire,
- La fragmentation territoriale,
- La dépossession systématique,
- Le nettoyage ethnique.

On leur refuse l'eau, les soins de santé, l'éducation et la mobilité de base. Leurs enfants sont jugés par des tribunaux militaires. Lorsqu'ils protestent pacifiquement, ils sont abattus. Lorsqu'ils résistent militairement, ils sont qualifiés de terroristes.

Dans ce contexte, la résistance n'est pas un luxe – c'est un **impératif biologique**. C'est la survie.

## Quand la loi devient injustice : Des rebelles devenus héros

Tout au long de l'histoire, lorsque les lois protégeaient les oppresseurs et criminalisaient les opprimés, la résistance a brisé ces lois – et a changé le monde :

- **Nelson Mandela**, emprisonné comme terroriste, a ensuite reçu le prix Nobel de la paix.
- **Rosa Parks**, arrêtée pour désobéissance civile, a déclenché un mouvement.
- **Claus von Stauffenberg**, exécuté pour avoir tenté de tuer Hitler, est aujourd'hui honoré comme un héros.

À l'époque des monarchies, les **rebelles étaient des hors-la-loi** – privés de tous droits, traqués par l'État. Mais ce sont ces rebelles qui ont mis fin à l'**immunité souveraine** et ont donné naissance à la justice moderne.

Quand la loi ne sert plus le peuple, la rébellion n'est pas un crime – elle est **fondamentale**.

## Conclusion : La fin des excuses, le retour de la justice

On dit souvent qu'Israël doit être compris à travers le traumatisme de l'Holocauste. Que ses peurs sont enracinées dans la persécution et que sa dureté est un réflexe défensif. Et en effet, la loi prend souvent en compte le contexte – comme un juge pourrait peser l'enfance violente d'un accusé.

Mais **77 ans** se sont écoulés depuis l'Holocauste. Israël n'est pas un enfant traumatisé – c'est une superpuissance régionale dotée d'armes nucléaires, occupant des millions de personnes.

Le traumatisme peut expliquer un comportement. **Il ne l'excuse pas indéfiniment.**

Quand un individu traumatisé devient un agresseur, la loi intervient. Quand un État traumatisé devient un délinquant récidiviste, le monde doit agir.

Si le droit international doit avoir un sens, il doit s'appliquer à **tous**. Si la paix doit être possible, elle doit commencer par la **justice**. Et lorsque les voies pacifiques sont bloquées – lorsque la loi devient un outil d'oppression – **la résistance devient un devoir**.

Se battre, alors, n'est pas un crime. C'est une **obligation morale**. C'est un **acte de survie**. C'est le moment où **l'hors-la-loi devient juste**.